A237

21 MARS 2005

LB STRUCTURE

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000€
Siège Social : 52, route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM

RCS de Strasbourg : 342 659 257

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JANVIER 2005 SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2004 ET L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'an deux mille cinq,

Le 21 janvier,

A 10 heures,

Au siège social, savoir 52, route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM,

Le soussigné Monsieur Gérard LAGRANDEUR-BOURESSY, agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société LB STRUCTURE, SAS au capital de 50 000€ divisé en 2 500 actions de 20€ chacune,

I - A préalablement exposé avoir établi en tant que Président associé l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2004 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Georges SAND, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004, le rapport de gestion du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes ont été adressés à l'associé unique, dans les délais.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social.

II – L'associé unique a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2004 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 septembre 2004,
- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes titulaire suivant expiration du mandat,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant suivant expiration du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant précédent,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2004, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il est donné à la présidence actuelle quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de -947€ de l'exercice clos au 30 septembre 2004 en totalité au poste de report à nouveau de 4 959€ qui s'élèvera par suite à 4 012€.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Jean-Georges SAND, 2, Quai Saint Thomas 67000 STRASBOURG, décide de le renouveler dans ce mandat pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

L'associé unique, après avoir constaté l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Serge HUGEL, exerçant 18A, rue de la Glacière 67300 SCHILTIGHEIM, décide de ne pas le renouveler dans ce mandat ; l'Assemblée Générale décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Marcel FORLER, demeurant 4, rue du Docteur Schweitzer 67640 FEGERSHEIM, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Monsieur Marcel FORLER a accepté par avance la présente nomination aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

